



## **INTEGRALE**

Société anonyme de droit belge en liquidation  
Place Saint Jacques 11  
4000 Liège  
RPM (Liège): 0221.518.504

### **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

#### **INFORMATION RÉGLEMENTÉE**

**20 janvier 2022, 16h35**

### **L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'INTEGRALE SA A NOMMÉ UN LIQUIDATEUR DONT LA NOMINATION A ÉTÉ HOMOLOGUÉE CE JOUR. LA MISE EN LIQUIDATION ENTRAÎNE LA SUSPENSION DU PAIEMENT DES INTÉRÊTS**

1. Faisant suite à son communiqué du 17 décembre 2021 relatif à la mise en liquidation d'Integrale SA le 17 décembre 2017 à 18h00 (ci- après la « **Société** » ou « **Integrale** »), celle-ci annonce qu'un liquidateur a été nommé par l'assemblée générale le 12 janvier 2022, en la personne de Nicholas Ouchinsky.

La nomination du liquidateur sera publiée aux annexes du *Moniteur belge* et a été confirmée par ordonnance du Président du Tribunal de l'entreprise de Liège, division Liège.

2. La mise en liquidation de la Société est la conséquence de plein droit de la décision de la Banque nationale de Belgique de révoquer, en application de l'article 517, § 1er, 8° de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance (ci-après, la « **Loi de contrôle assurance** »), les agréments d'assureur d'Integrale, avec effet le 17 décembre 2021 à 18h00.

La mise en liquidation d'Integrale a les conséquences suivantes sur les obligations subordonnées émises par Integrale :

- les conditions d'émission des obligations subordonnées précisent qu'à partir de la mise en liquidation les obligations de paiement (relatives au principal, aux intérêts ou à toute autre somme) sont subordonnées à tous les engagements d'Integrale à l'exception de ceux visés dans les conditions d'émission ;
- le cours des intérêts est suspendu à partir de la date de la mise en liquidation.

En conséquence, Integrale ne procédera pas au paiement des intérêts pour l'échéance du 31 janvier 2022, étant entendu que les intérêts non payés courus jusqu'à la date de paiement resteront formellement dus par Integrale, sans préjudice de leur subordination.

La cession à l'entreprise d'assurance Monument Assurance Belgium SA, intervenue le 15 décembre 2021, des activités d'assurance d'Integrale, et en particulier les obligations découlant des contrats d'assurance cédés ainsi que les actifs détenus en couverture de ces obligations a eu un impact significatif sur la situation comptable d'Integrale.

En raison de la dissolution d'Integrale le 17 décembre 2021, une situation comptable doit être établie à cette date. Elle n'est pas disponible actuellement.

## **A PROPOS DE LA SOCIETE**

Integrale S.A./N.V. est une société anonyme de droit belge ayant émis des obligations subordonnées le 18 décembre 2014, pour un encours total de 76.900.000 EUR encore en circulation à la date des présentes, portant intérêt au taux fixe de 6,25%, et venant à échéance le 31 janvier 2025. Ces obligations subordonnées ont été admises à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Brussels sous le code ISIN BE0002220862. La négociation sur Euronext Brussels a été suspendue ce 20 janvier 2021 à la demande d'Integrale, dans l'attente de la publication de communiqués de presse.

## **CONTACT**

**Siège** : Place Saint Jacques 11, 149, 4000 Liège

**Email** : [investors@integrale.be](mailto:investors@integrale.be)

**Website** : [www.integraleinvestors.be/fr/investisseurs](http://www.integraleinvestors.be/fr/investisseurs) et [www.integraleinvestors.be/nl/investeerders](http://www.integraleinvestors.be/nl/investeerders)